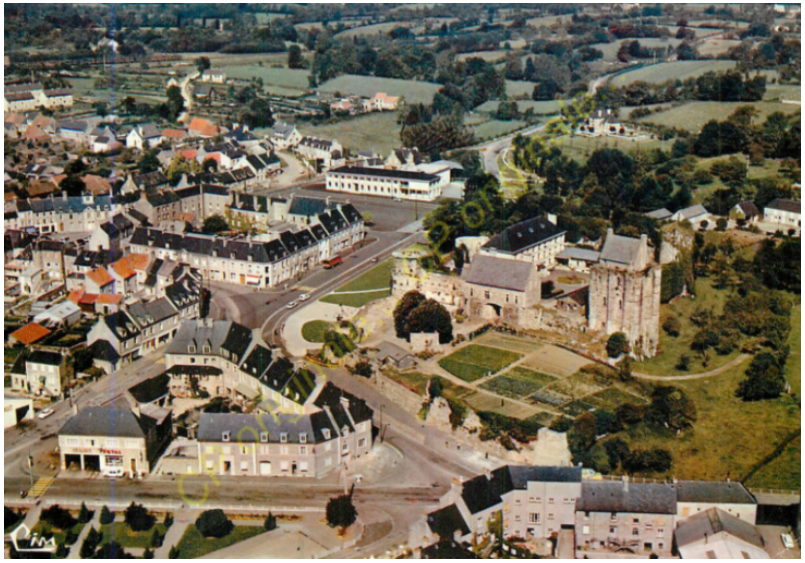




Notice Descriptive - PA2

Projet de réaménagement et de la Place COUSIN

SAINT-SAUVEUR-LE-VICOMTE (50)

Contexte du Projet

Dans le cadre de la modernisation de son centre-bourg et de la réflexion engagée à l'échelle de la Communauté d'Agglomération du Cotentin sur les mobilités douces, la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte souhaite repenser le cœur de sa principale centralité : la place Cousin.
Ce projet s'inscrit dans une démarche globale de désimperméabilisation des sols et de valorisation du patrimoine.

Situation géographique

La place Cousin, principal objet de la présente étude, est située au cœur de la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte. Bordée par le château, la mairie, ainsi que par divers commerces et équipements publics, elle constitue l'un des principaux nœuds de circulation de la commune. Toutefois, son léger retrait par rapport à l'axe principal (la D2, prolongement de la D900) en fait un espace moins visible et donc moins fréquenté par les automobilistes de passage.

Par ailleurs, sur le flanc ouest de la commune, la voie verte reliant Coutances à Cherbourg traverse le territoire, contribuant à attirer un flux régulier de touristes à vélo.

À une échelle plus large, Saint-Sauveur-le-Vicomte s'affirme comme l'une des principales villes-portes des marais du Cotentin, renforçant ainsi son rôle stratégique dans le réseau territorial.



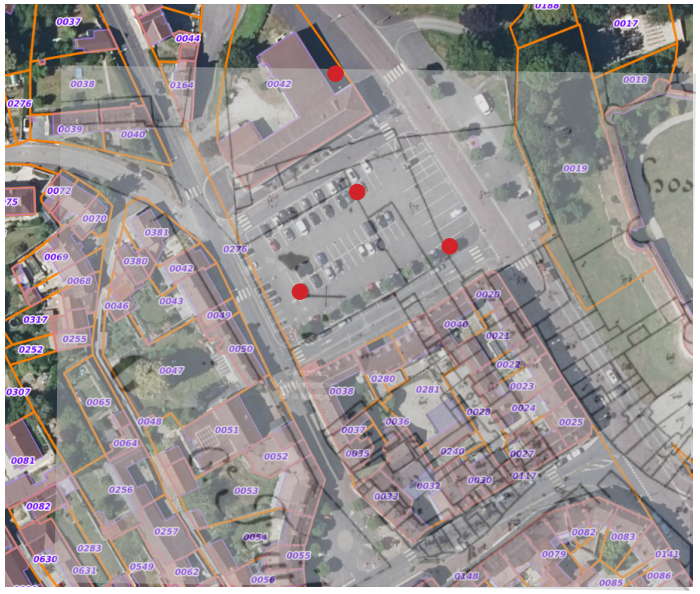
Contexte Historique

Fortement impactée par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, la commune de Saint-Sauveur-le-Vicomte a connu une profonde évolution de ses formes urbaines au cours du XXe siècle. Elle puise aujourd'hui son identité dans la diversité de son patrimoine architectural : on y trouve à la fois un château médiéval du XVe siècle, des maisons de centre-bourg datant du XIXe siècle, ainsi qu'un front bâti structurant issu de la reconstruction d'après-guerre. Si la mairie possédait déjà sa propre place autrefois, la période de reconstruction a permis de proposer un hôtel de ville plus vaste, répondant aux nouveaux besoins de la population et s'inscrivant dans une dynamique de centralisation des services publics. Afin de mettre en valeur ce bâtiment, la place attenante a été agrandie : elle permet d'apporter davantage de lumière, d'anticiper les nouveaux modes de déplacement et de renforcer l'attractivité commerciale du centre-bourg.

La comparaison entre le cadastre napoléonien et le cadastre actuel met en évidence plusieurs évolutions notables. D'une part, la mairie n'occupe plus tout à fait son emplacement d'origine. Elle se situait auparavant dans un tissu bâti dense qui venait border les remparts du château. L'ensemble de ces constructions a aujourd'hui disparu, laissant place à la rue du Dix-Sept Juin (D900).
D'autre part, l'actuelle place Cousin, bien que peu bâtie à l'époque, était organisée différemment. Il subsiste également quelques rumeurs évoquant l'existence de tunnels souterrains reliés au château, bien qu'aucune preuve tangible ne les confirme à ce jour.



Cadastre Napoléonien (1829)



Superposition du cadastre Napoléonien (1829) sur fond photo aerienne er cadastre récent
● Points de forages réalisés lors de l'étude géotechnique



L'hôtel de ville, avant guerre



L'hôtel de ville, Aujourd'hui

PATRIMOINE ET RÉGLEMENTATION

Saint-Sauveur-le-Vicomte est une ville chargée d'histoire, dont les origines remontent à l'époque médiévale, avec la famille de Saint-Sauveur, qui en fit l'une des forteresses les plus importantes de la région. Malgré les nombreuses guerres et les bombardements, le château est toujours debout et constitue une véritable fenêtre sur l'histoire locale. Bordant le cœur du bourg, il est classé Monument Historique depuis 1840. La place Cousin s'inscrit donc directement dans son périmètre protégé.

À la même époque, l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte a également vu le jour, avant d'être elle aussi classée Monument Historique en 1840. Son périmètre de protection s'étend jusqu'au sud de la place Cousin.

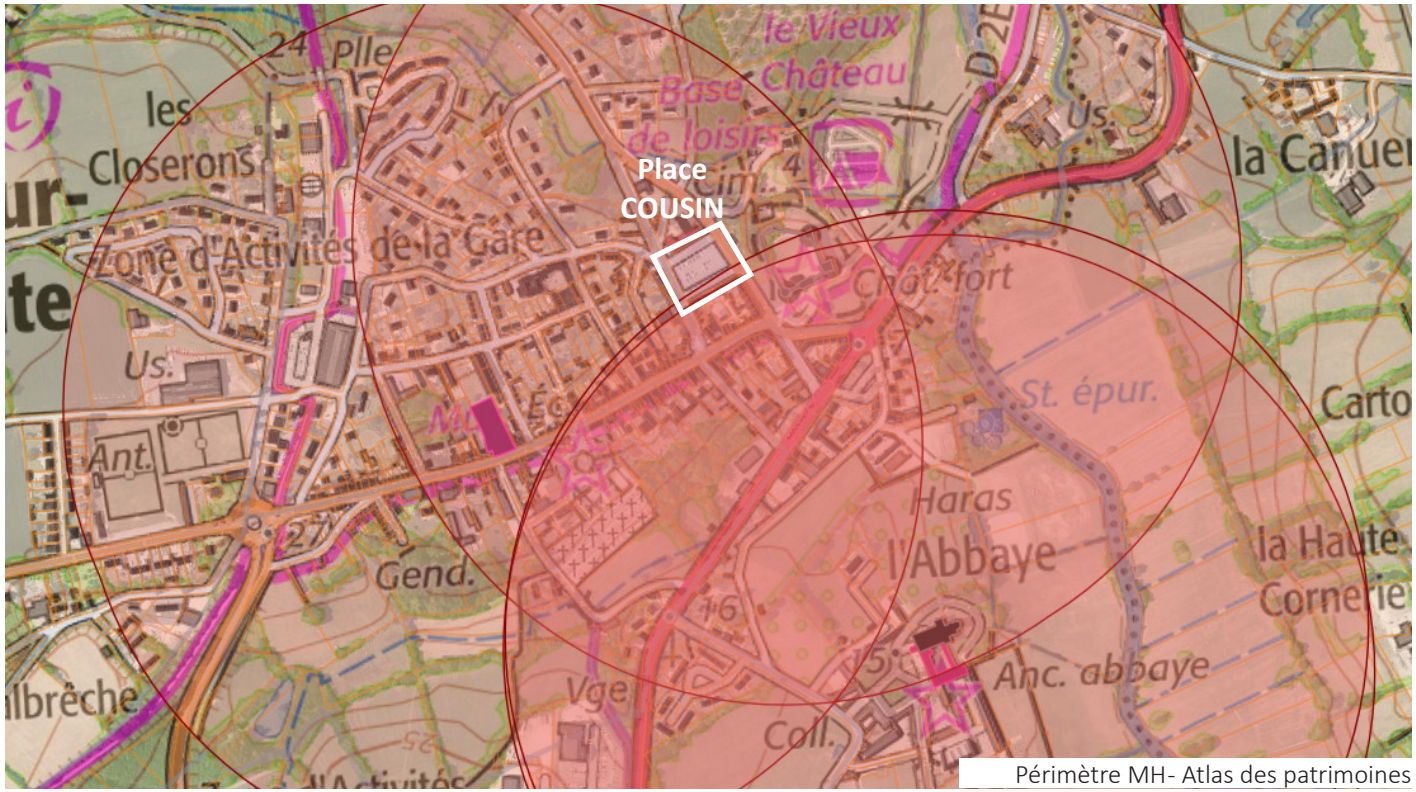
Enfin, dans l'histoire plus récente, la commune a vu naître l'écrivain Jules Barbey d'Aurevilly, figure littéraire du XIXe siècle. Sa maison natale, aujourd'hui transformée en musée, est inscrite à l'inventaire des Monuments Historiques depuis 1985. Elle se situe elle aussi dans le périmètre incluant la place Cousin.



Château de Saint-Sauveur-le-Vicomte



Musée Barbey d'Aurevilly



Périmètre MH- Atlas des patrimoines

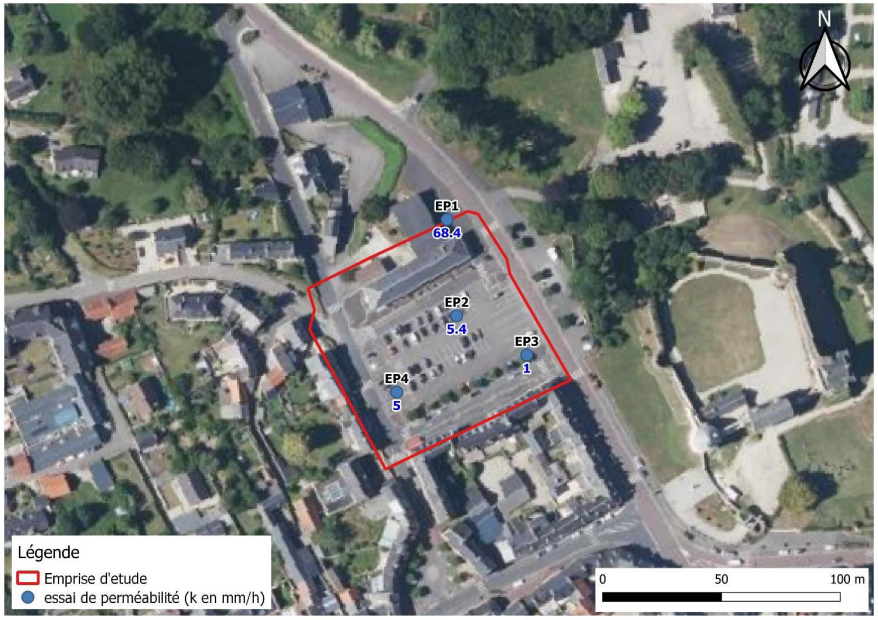
Contexte Hydro-Géologique

Le site se situe sur un sous-sol caractérisé par un réseau de filons de kersantite, une roche magmatique sombre et particulièrement résistante. Ces filons, très présents à Saint-Sauveur-le-Vicomte, forment un ensemble dense assimilable à un massif rocheux. Cette configuration géologique implique un sol potentiellement dur, peu perméable, et peut influencer les travaux de terrassement ainsi que la gestion des eaux pluviales. Ce contexte géologique fait également écho à l'identité locale, la kersantite ayant été utilisée historiquement dans le bâti ancien de la commune.

En contrebas de cette formation, à l'est, se trouve un sol principalement composé d'alluvions dans la vallée de la Douve. Celle-ci marque le relief de la commune et repose sur un sol fertile.

Autour du réseau de filons de kersantite, on trouve en très grande majorité des schistes et grès indifférenciés, courants dans le territoire manchois.





Résultas de l'étude Géotechnique réalisée par Géotec en Septembre 2025:

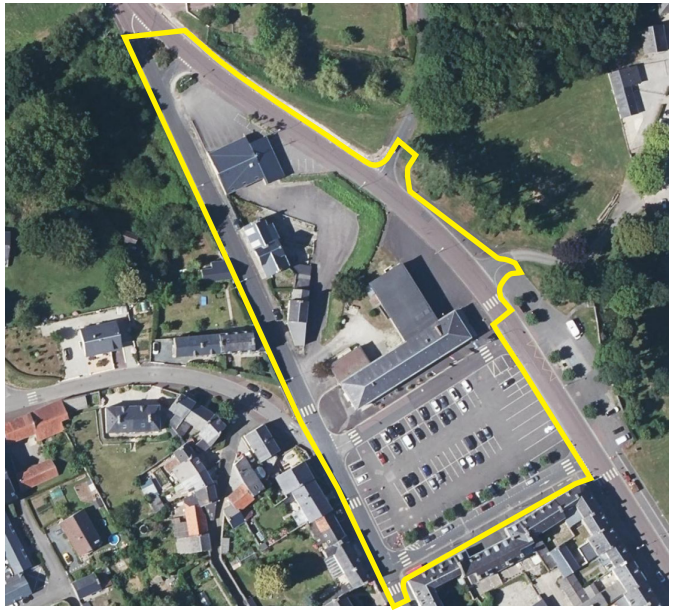
4 sondages à la tarière ont été réalisés le 2 juillet 2025, ces travaux ont permis de mettre en évidence la succession lithologique suivante :

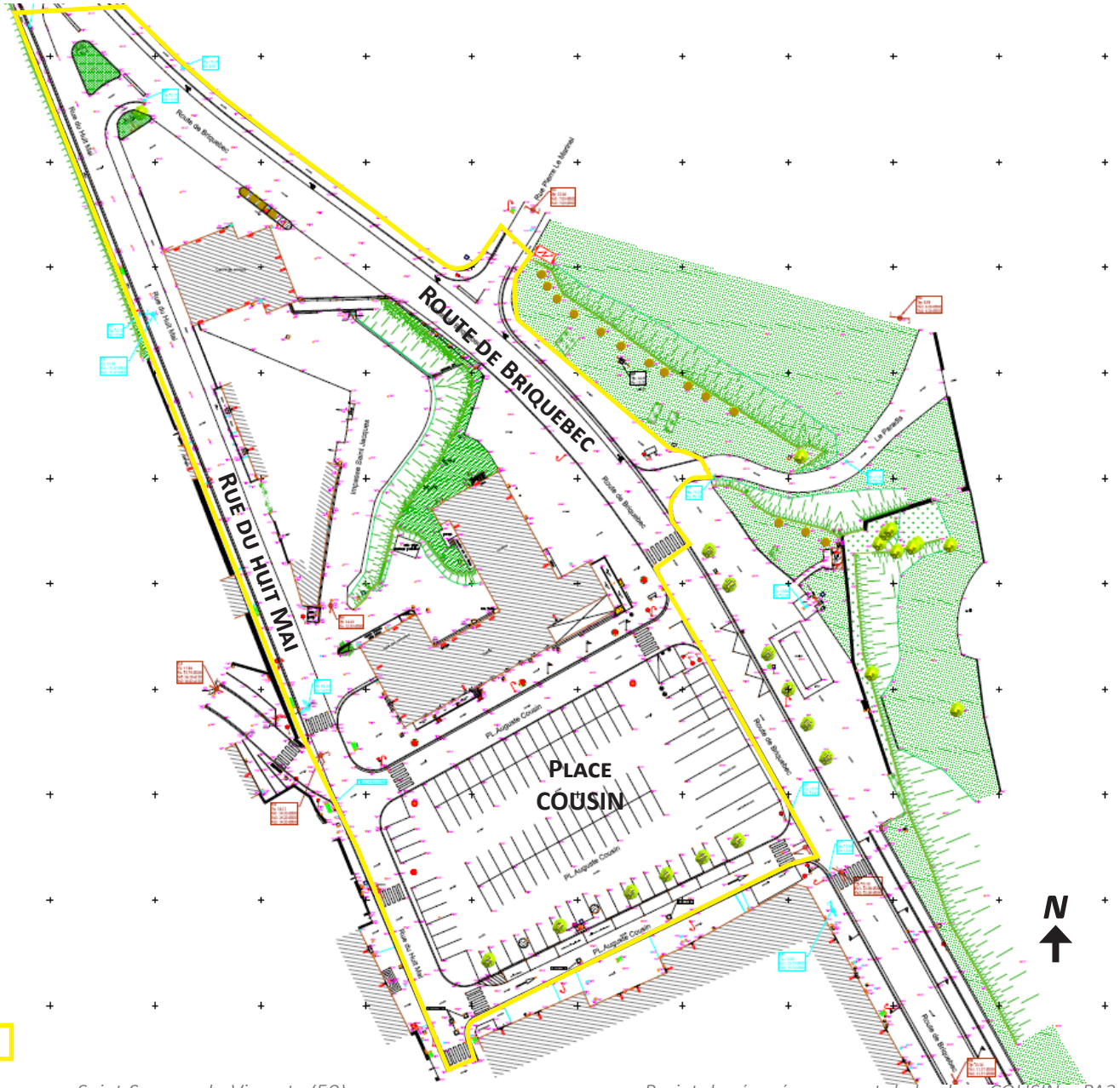
- *Remblai sablo-graveleux, observée jusqu'à une profondeur comprise entre 0,9 et 1 m/TA*
- *Des terrains limoneux (± argileux ou sableux avec présence de cailloutis), observés jusqu'à 2 m/TA*
- *Des terrains argileux (± limono-sableux à rares cailloutis), à partir de 2 m et jusqu'en fond de sondage à 3 m/TA*

Les terrains dits limoneux et argileux constituent les produits d'altération des filons de kersantite décrits dans la carte géologique.

PLAN DE L'EXISTANT

Relevé topographie
réalisé le 19/07/2024 par Euclyd





Périmètre du projet

PATRIMOINE VÉGÉTAL ET ECOLOGIQUE

LA PLACE COUSIN

Sujet principal de l'étude, la place Cousin est un espace stratégique au sein de la commune. Toutefois, le patrimoine végétal y est très limité, et le patrimoine écologique quasi inexistant.
Avec une surface en enrobé représentant près de 99 % du site, l'espace dédié à la biodiversité reste extrêmement restreint.
Le patrimoine se limite ainsi à sept Platanes taillés en tête de chat, chacun disposant d'une surface de pleine terre d'environ 1 m².
L'unique autre support de végétation se trouve au niveau des caniveaux. Ces derniers accumulent poussières, feuilles et autres déchets, formant un substrat favorable à la germination. Les graines s'y implantent, et le système racinaire progresse dans les joints de bordure.
Jugée inesthétique, cette végétation spontanée est régulièrement retirée lors des nettoyages. Son rôle écologique reste donc temporaire et sans impact majeur à l'échelle de l'aménagement global.

LA RUE DU 8 MAI

Cette rue, bien qu'en grande partie minérale, présente une végétation plus visible. On la retrouve au pied des murs bordant la voie, sous forme d'adventices.
Le mur en pierre situé en face de la salle des pompiers est particulièrement intéressant, car une végétation spontanée s'y est durablement installée. Elle contribue à la diversité floristique et offre des refuges pour la petite faune.
Plus bas dans la rue, les bâtiments cèdent la place







à des accotements enherbés, entretenus sur une largeur de 2 à 3 mètres.
On y observe une végétation variée, malgré la présence d'espèces invasives comme la renouée du Japon, qui tendent à dominer l'espace. Une trame arborée, composée notamment de saules et de peupliers, est également visible depuis la route.
Ces espaces végétalisés participent à la trame verte et à la création de corridors écologiques.

LA ROUTE DE BRICQUEBEC

Axe routier principal longeant la place, la D900 est, à l'image de celle-ci, relativement pauvre en végétation. Elle présente des caractéristiques similaires, avec la présence de quatre Platanes taillés.
En descendant la voie, on trouve des bandes enherbées ponctuées de massifs arbustifs structurés.
À proximité de la caserne des pompiers, des yucas sont plantés, évoquant davantage les paysages littoraux.
Le carrefour de la rue du 8 Mai et de la D900 est structuré par deux massifs arbustifs régulièrement taillés.
Cette végétation modeste est partiellement compensée par les abords du site, plus arborés, et présentant une végétation horticole diversifiée, avec quelques arbres servant de refuges à la biodiversité.
Toutefois, dans une logique de continuité écologique, ces trois sous-espaces gagneraient à intégrer davantage de plantations en pleine terre et une diversité de strates végétales.

Le site et ses ambiances

La place se situe en lisière du bourg. Par conséquent, la domination des espaces en enrobé est en partie compensée par la végétation, notamment les grands arbres qui structurent le parc du château.
Bien que le site paraisse relativement plat à l'échelle de la place, le relief est rapidement marqué, notamment par les axes routiers et le coteau descendant vers le château.
La place Cousin, par son aménagement, prend davantage la forme d'un vaste parking que celle d'un lieu public partagé, comme le suggère sa dénomination de « place ».
Pour un piéton, on y trouve peu sa place, ce qui incite à s'y rendre en voiture et à se garer au plus près de sa destination. En ce sens, et comme un parking donne peu envie de s'y installer le temps d'une pause, aucun banc n'est installé sur la place Cousin.





Le site et ses ambiances

Les abords de la place, quant au linéaire de façades, sont plutôt intéressants. On y trouve une diversité d'époques avec, sur la face ouest, un linéaire de maisons anciennes (présentes sur le cadastre napoléonien) aux traitements de façades variés. Certaines sont en pierre, laissant apparaître la matérialité et les couleurs des pierres locales, d'autres sont enduites, souvent en béton, avec des teintes grises ou beiges évoquant les bâtiments de la reconstruction.
La face sud de la place est, quant à elle, un pur produit de la reconstruction. On reconnaît les structures porteuses et le rappel à la pierre par les piliers qui rythment le linéaire des façades. Les fenêtres, lucarnes et cheminées sont régulièrement espacées. Les rénovations de façade ont néanmoins modifié les couleurs d'origine ; cependant, les teintes restent claires, allant du blanc au beige, en passant par le gris du béton.





La façade principale et la plus emblématique de la place est celle de l'Hôtel de ville. Il est placé en élément central, sans mitoyenneté. Sa destination administrative se reconnaît à l'importance des ouvertures, à la structure homogène du bâtiment et à l'absence de cheminées en toiture.
La teinte d'origine a été conservée, avec des piliers et banderoles structuraux en béton gris brut (parfois un peu noircis) et des remplissages d'une teinte beige clair. Ce bâtiment peut par exemple évoquer la mairie de Saint-Lô, qui reprend les mêmes codes architecturaux.
Du point de vue des espaces publics, l'élément marquant est la quasi-absence de parvis devant la mairie, laissant comme espace piéton un simple trottoir de 3 à 4 mètres de large, ponctué de bacs jardinières, de mâts porte-drapeaux et d'éclairage.

Le site et ses ambiances

Par la diversité des périodes de construction, sa taille et son histoire, la place Cousin présente une variété de matériaux et de matérialités.
L'enrobé, par son homogénéité et sa teinte sombre, ne permet pas de mettre en valeur cette richesse.

La dominante des matériaux s'oriente vers des teintes gris/beige, avec quelques pierres aux nuances de fer oxydé.















Les grands objectifs

Adapter le lieu au dérèglement climatique
en limitant l'effet d'îlot de chaleur grâce à la création de zones d'ombre et en tirant parti de l'évapotranspiration de la végétation.

Favoriser le développement de la biodiversité
en créant des espaces propices aux espèces endémiques au sein des aménagements et en contribuant aux écosystèmes locaux.

Mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager
en structurant l'espace et en valorisant l'existant.

Favoriser l'appropriation de la place Cousin par les usagers de l'espace public
en proposant des aménagements favorisant la convivialité.

Conserver l'offre de stationnement
en optimisant les espaces et en redimensionnant les gabarits.

Fluidifier les circulations et mobilités douces
en repensant la hiérarchie des flux piétons, cyclistes et véhicules motorisés.

PLAN MASSE

LÉGENDE :

Voirie
- Enrobé noir
- Voirie en enrobé grenailler clair
- Stationnement dallage béton enherbés
- Station de recharge
- Résine gravillonnées sur enrobé

Cheminements piétons
- Dalles longues en béton
- Trottoirs en enrobé grenailler clair
- Cheminements dallage béton enherbés

Aménagements paysagers
- Pelouse
- Massifs fleuris
- Massifs graminées/vivaces
- Massifs pluristrates

- Mains courantes à reprendre
- Bancs
- Poubelle
- Pas japonais
- Fourreau diam.400 pour arbre de noel
- Appui vélo



PA 2

PLAN MASSE - LÉGENDE

A - LE PARVIS DE LA MAIRIE
Espace piéton accompagné de plantations et de bancs, permettant de créer un lieu convivial. Le revêtement de sol, en dallage béton, reprend les teintes de la façade de la mairie. C'est ce même revêtement qui structure la place dans son ensemble.

B - LES CONTRE-ALLÉES DU PARKING
Afin d'affirmer la place comme un espace mixte partagé, le stationnement est organisé pour créer des espaces de transition entre les zones piétonnes et la voie principale qui traverse la place. Le revêtement en enrobé grenaillé clair reprend des teintes proches du dallage béton.

C - LA VOIE PRINCIPALE
Matérialisée comme la principale traversée pour les véhicules, cette voie en enrobé noir dessert également le stationnement. Une traversée piétonne est prévue en résine sur enrobé, dans le prolongement de la diagonale piétonne.

D - LA TERRASSE
À l'autre extrémité de la diagonale piétonne, et point de vue depuis la sortie de la mairie, la terrasse est le pendant du parvis. Même matériaux, même mobilier. L'objectif est de proposer un espace permettant aux commerces d'installer une terrasse pour animer la place, protégée par des massifs arborés.

E - LE JARDIN DE LA SALLE DES POMPIERS
Petit écrin végétal traversé par un chemin piéton, ce « jardin » propose un espace intimiste pour faire une pause et discuter à l'abri des regards.

F - LE PARKING DU CINÉMA
Réaménagé, le parking du cinéma, aujourd'hui perçu comme « l'arrière de la mairie », viendra s'inscrire dans la continuité de la place Cousin. Les matériaux seront similaires afin de proposer un aménagement cohérent et valorisant le bâtiment de la mairie.

G - LA ROUTE DE BRICQUEBEC
Cet axe départemental est structurant pour la commune. Dans le cadre du projet de pôle multimodal porté par la Communauté d'Agglomération du Cotentin, la portion longeant la place Cousin est hors périmètre. Toutefois, la section entre le cinéma et le carrefour en fait partie.
L'objectif de son réaménagement est d'ajuster le gabarit de la voirie, de végétaliser les abords et d'assurer une cohérence avec la place. Le projet prévoit également la création d'une liaison douce piétonne de type « voie verte » sur la partie est de l'axe. Celle-ci partira du pôle multimodal (géré par la CAC) et s'arrêtera après le carrefour.

H - LA RUE DU 8 MAI
La rue du 8 Mai est parallèle et moins fréquentée que la D900. Bordée par quelques habitations et équipements, l'objectif est de ralentir le flux des véhicules. À ce titre, le projet prévoit trois chicanes alternées, établissant un régime de priorité qui force les véhicules à ralentir. Par ailleurs, un seul trottoir principal sera conservé afin de permettre une végétalisation de part et d'autre de la voie.

I - LE ROND-POINT
Pour marquer l'arrivée aux abords de la place Cousin, ralentir les véhicules montant depuis la D900 et faciliter la sortie des véhicules venant de la rue du 8 Mai, un rond-point est prévu en remplacement du carrefour actuel. Il permettra de limiter les surlargeurs de voirie et contribuera à réduire l'imperméabilisation des sols.

PLAN PLACE COUSIN

LÉGENDE :

Voirie
- Enrobé noir
- Voirie en enrobé grenailler clair
- Stationnement dallage béton enherbés
- Station de recharge
- Résine gravillonnées sur enrobé

Cheminements piétons
- Dalles longues en béton
- Trottoirs en enrobé grenailler clair
- Cheminements dallage béton enherbés

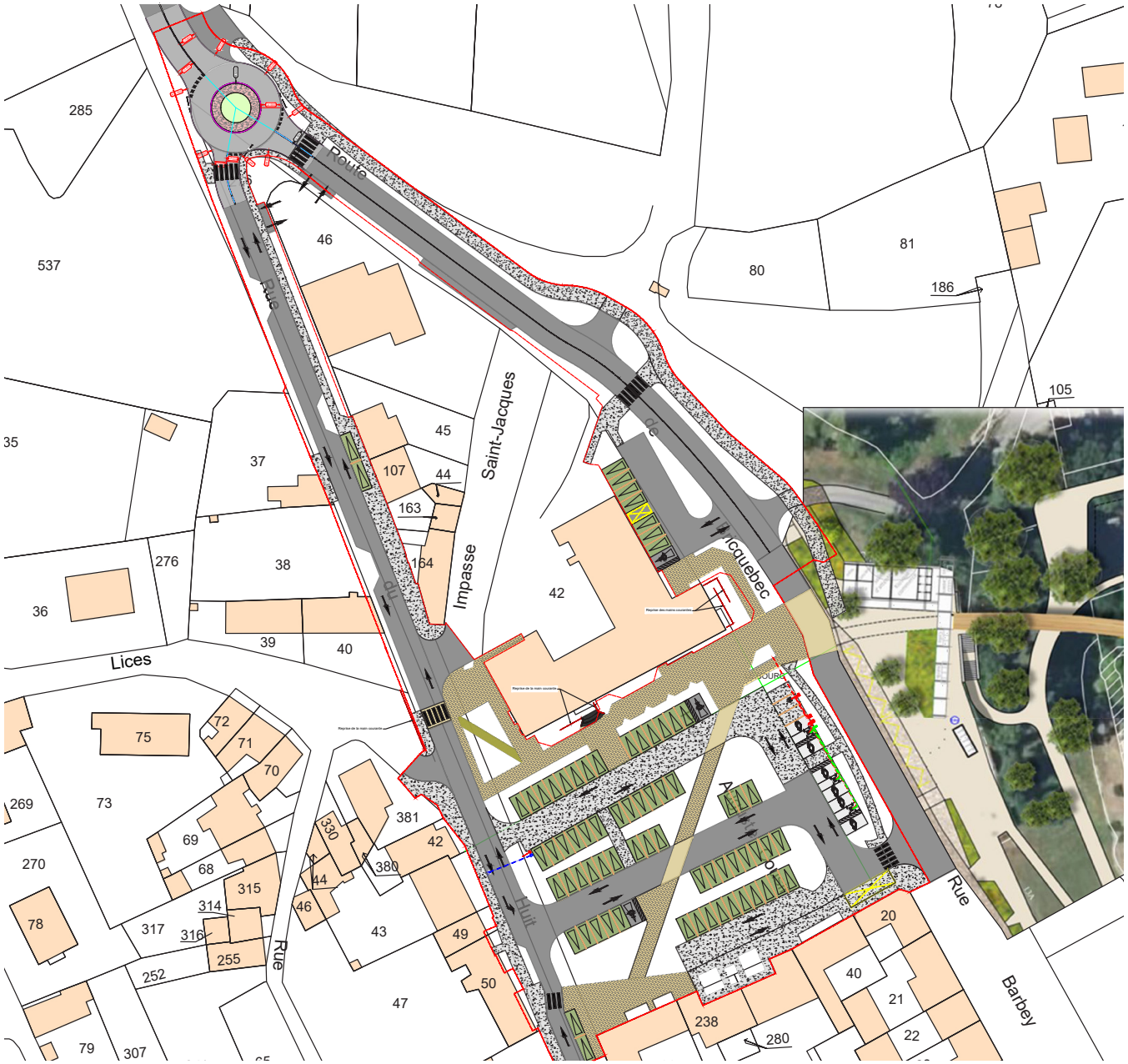
Aménagements paysagers
- Pelouse
- Massifs fleuris
- Massifs graminées/vivaces
- Massifs pluristrates

- Mains courantes à reprendre
- Bancs
- Poubelle
- Pas japonais
- Fourreau diam.400 pour arbre de noel
- Appui vélo
- Luminaires



PA 2

Plan des Materiaux



LÉGENDE :

Voirie

- Enrobé noir
- Voirie en enrobé grenailler clair
- Stationnement dallage béton enherbés
- Station de recharge
- Résine gravillonnées sur enrobé

Cheminements piétons

- Dalles longues en béton
- Trottoirs en enrobé grenailler clair
- Cheminements dallage béton enherbés

Le projet propose une harmonisation des matériaux, permettant une hiérarchisation des différents espaces selon leurs usages et leurs usagers. Les espaces exclusivement piétons sont en dallage béton à joints pleins. Les espaces de stationnement, en continuité, utilisent un dallage de même teinte avec des joints enherbés linéaires. De part et d'autre de la place se trouvent deux zones de stationnement. Les voiries qui les desservent sont des zones 20 partagées. Le revêtement, en enrobé bouchardé clair, se rapproche des teintes du dallage béton, assurant une continuité visuelle avec les pavés. L'objectif est de reléguer les véhicules au second plan. Enfin, la voirie principale traversant la place adopte un vocabulaire routier avec un enrobé noir, destiné à alerter le piéton lors de la traversée. Les zones en enrobé traversées par la diagonale piétonne seront recouvertes d'une résine afin de contraster avec l'enrobé.

N

0 10m 20m 30m 40m 50m

Palette des matériaux

Motifs et couleurs d'inspiration





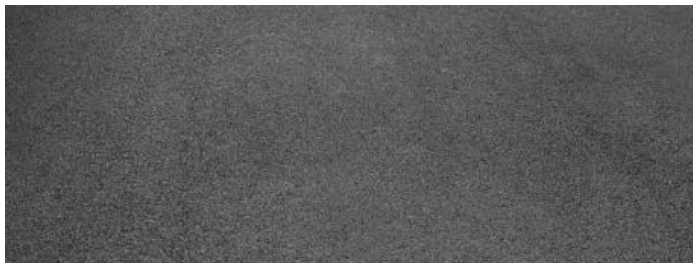




Traversées piétonnes principales:
résine gravillonnées sur enrobé



Voiries principales: **enrobé noir**



Trottoirs, voie de desserte stationnement et voie verte: **enrobé grenaillé clair**



Dallage parvis type AVENUE XL (Heinrich et bock)



FLAMMÉ



CORAIL

18x40cm	18x50cm	18x70cm	18x80cm
22x40cm	22x50cm	22x70cm	22x80cm

Stationnement perméable type Hydro Lineo (Eco-Line MARLUX)





PA 2

Plan de Plantations

LÉGENDE :

Aménagements paysagers

- Pelouse
- Massifs fleuris
- Massifs graminées/vivaces
- Massifs pluristrates

Pour les plantations, le projet décline 4 types de massifs. La majorité de la place est composée de massifs pluristratifiés (vivaces, arbustes, arbres), permettant une dominance visuelle du végétal et la création de sous-espaces. On trouve également, au pied des façades des bâtiments, des massifs fleuris par des vivaces, bulbes et parfois quelques annuelles, afin de conserver le côté « fleurissement » existant dans les jardinières actuelles.

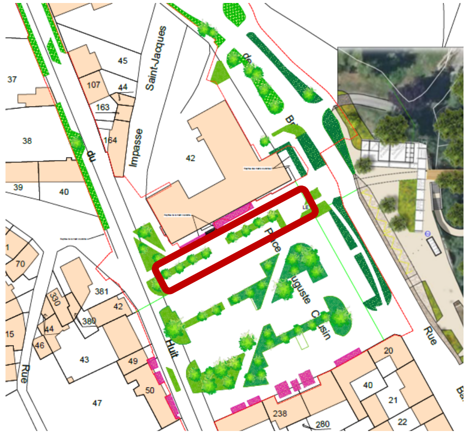
Le long de la route de Bricquebec, les plantations sont davantage orientées vers des graminées et vivaces. Plus basses, elles permettent de garder la visibilité sur les bas-côtés de la route.

Enfin, en se rapprochant du rond-point au nord, les massifs sont progressivement remplacés par des pelouses, plus simples à entretenir et moins « prestigieuses ». La strate arborée est répartie sur l'ensemble des espaces plantés.



La palette végétale





Le parvis de la Mairie...



La palette végétale

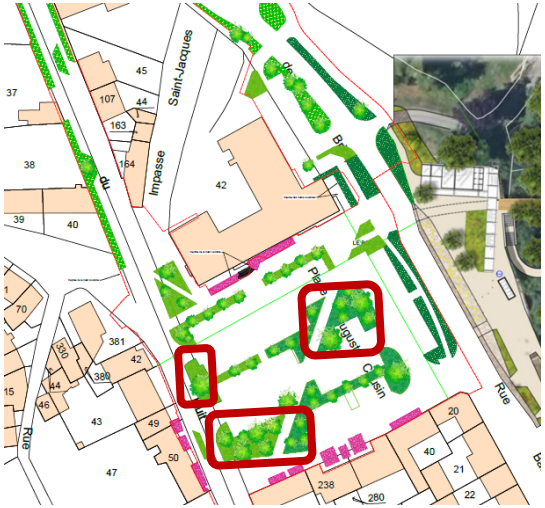


Le jardin de la salle des pompiers...



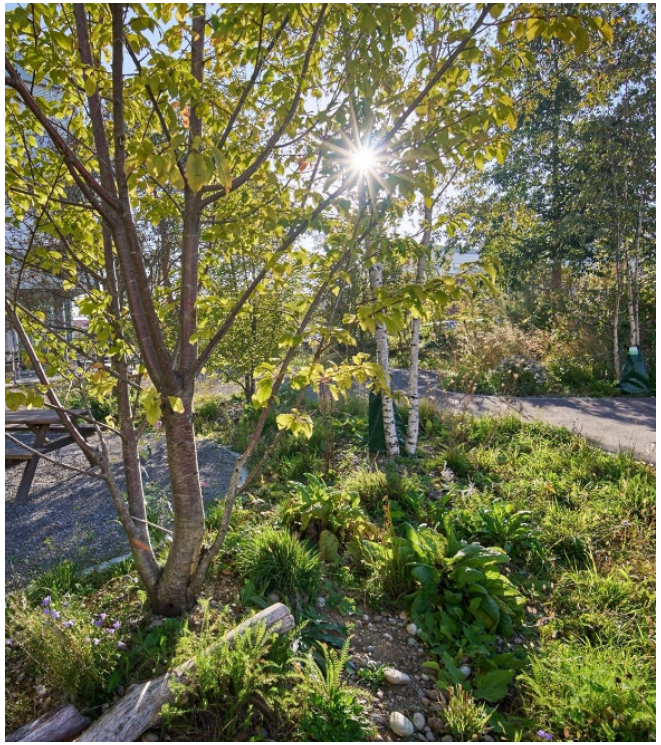


La palette végétale





Les massif de la place...





PA 2

LA PALETTE VÉGÉTALE



LES MASSIF FLEURIS…





Le long de la mairie :

Echinacea purpurea, Sedum, sp., Pennisetum, alchemilla mollis





Côté Crédit Mutuel

Hakonechias macra ‘All Gold’, Hosta tardiana « Halcyon », Primula pulverata, Anemone ‘Honorine Jobert’, Vinca major ‘Alba, Acanthus mollis ‘Rue Ledan’, Hosta ‘Clifford’s Forest Fire, Geranium phaeum ‘Album’

Le long de la maison à l’escalier

Pivoine Peter Brans, Alchemilla vulgaris, Geranium Johnson’s blue, Rosa versicolor, Crambe cordifolia



MASSIF D’OMBRE : Entre Crédit Mutuel et terrasse du bar

Anemone ‘September Charm’, Hydrangea involucrata ‘Yoraku Tama’, Liriope muscari ‘Ingwersen’, Dryopteris wallichiana



Plan de mobilier

LÉGENDE :

- Mains courantes à reprendre
- Bancs
- Poubelle
- Pas japonais
- Fourreau diam.400 pour arbre de noel
- Appui vélo
- Luminaires



Quasi absent aujourd'hui, le mobilier est un élément structurant de l'espace public. Il contribue à organiser les espaces selon les usages souhaités et à créer l'ambiance générale du lieu.

À l'image des lignes des bâtiments de la reconstruction, le mobilier choisi présente des formes simples et épurées. Pour apporter une touche de modernité et contraster avec la dominante claire du béton, il associe bois et métal avec un effet corten. Ces teintes brunes/orangées font écho aux pierres des bâtiments qui bordent la place.

Dans un premier temps, neuf bancs seront installés, répartis sur la place. Leur nombre pourra être augmenté selon les usages futurs. Les corbeilles seront limitées à deux emplacements pour faciliter leur gestion.

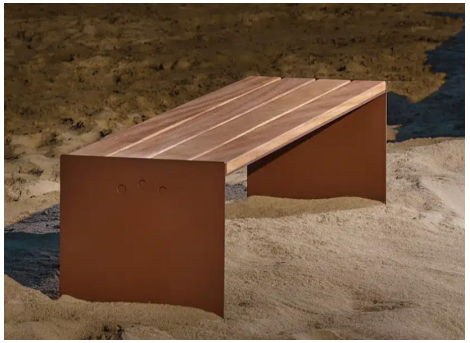
Enfin, huit appuis-vélos sont prévus, répartis entre le parvis de la mairie, la terrasse du bar et le trottoir de la banque. Leur implantation pourra être ajustée en fonction des usages réels, avec possibilité d'en ajouter.

PA 2

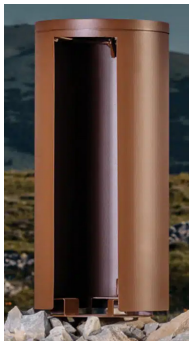
GAMME DE MOBILIER CHOISI

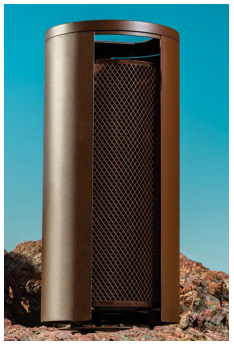
La proposition est issue du fournisseur CYRIA.
Il est possible que le fournisseur change, tout en conservant les coloris et l'esprit des designs présentés ci-dessous.





Banc bois et acier effet
Corten type *ABSOLUT*





Corbeilles en acier effet Corten type *MONSIEUR*

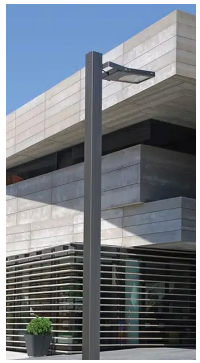


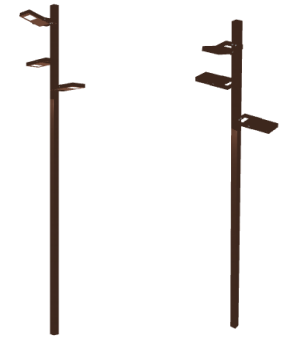
Entourage d'arbres en acier effet
Corten type *ORGANIK*





Luminaire Type ***FLEXO***
Acier Thermolaqué couleur Corten





Terrassements et ouvrages souterrains

Bien que la place puisse paraître plane, son aménagement actuel, avec un vaste parking, présente une ligne de crête centrale destinée à évacuer l'eau vers les voies de chaque côté, puis vers le réseau souterrain d'eaux pluviales. Or, la loi impose une gestion raisonnée des eaux pluviales favorisant un maximum d'infiltration, ce qui rend le fonctionnement actuel obsolète.

Le projet prévoit donc deux stratégies de gestion de l'eau. La première consiste à limiter au maximum les surfaces imperméables pour favoriser l'infiltration directe, via par exemple les massifs en pleine terre et les dallages ou pavés enherbés. La seconde repose sur un stockage temporaire afin de temporiser les volumes d'eau trop importants à gérer.

Le premier rempart prend la forme de noues, massifs plantés en creux, qui permettent à la fois de canaliser l'eau et d'en infiltrer une partie. Lorsque ces noues sont insuffisantes, un système de trop-plein renvoie l'eau vers une chaussée-réservoir, un ouvrage conçu pour stocker un grand volume d'eau et l'infiltrer naturellement par la suite.

Ces aménagements impliquent une reprise générale du niveau de la place. Le point haut actuel deviendra le point bas vers lequel les eaux s'écouleront. Selon la topographie, ces travaux nécessitent des excavations pouvant atteindre 1,7 m sous le niveau actuel (notamment pour la chaussée-réservoir). Les noues et fosses de plantation d'arbres requièrent également des excavations, d'environ 1 m sous le niveau du sol projeté.



Emplacement chaussée réservoir (limites à préciser)

Sens d'écoulement des eaux privilégié



Ce projet d'aménagement de la place Cousin s'inscrit pleinement dans une réponse globale aux enjeux environnementaux, sociaux et urbains identifiés. Sur le plan environnemental, il favorise une gestion durable des eaux pluviales grâce à la réduction significative des surfaces imperméabilisées et à l'intégration de dispositifs tels que les noues et chaussées réservoirs, permettant une meilleure infiltration et un stockage temporaire des eaux. Cette approche contribue à limiter les risques d'inondation tout en participant à la lutte contre l'effet d'îlot de chaleur, par la création d'espaces ombragés et la valorisation de la végétation pluristratifiée.

Par ailleurs, la valorisation du patrimoine architectural et paysager offre une mise en scène harmonieuse du site, renforçant l'identité locale tout en facilitant l'appropriation de la place par les habitants et visiteurs. Le projet repense la hiérarchie des circulations, en assurant une meilleure coexistence entre piétons, cyclistes et véhicules motorisés, favorisant ainsi les mobilités douces et sécurisées. L'organisation des espaces, l'harmonisation des matériaux et le choix d'un mobilier urbain sobre et contemporain créent un cadre accueillant, propice aux échanges et à la convivialité.

Enfin, en multipliant les espaces végétalisés et en favorisant la diversité des espèces, le projet contribue à renforcer la trame verte et la biodiversité locale, participant ainsi aux équilibres écologiques du territoire. En conciliant ces différents aspects, l'aménagement de la place Cousin vise à offrir un lieu de vie apaisé, durable et attractif, à la fois respectueux de son histoire et pleinement adapté aux défis actuels du territoire.